

Département de la Charente-Maritime

Commune de Jonzac

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2020

Le 29 juin 2020, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire, et ce sur convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 25 juin 2020.

Présents :

M. CABRI, M. BELOT Claude, Mme BRIÈRE, M. RAVET, Mme THIBAUT, M. CARRÉ, Mme LACHAMP, M. BEAUFFIGEAU, Mme PERRIN, Mme AUBOIN-HANNOYER, M. ROBERT, Mme NOUGUÈS, Mme CATIN, Mme LAHDELMA, M. GADRAS, Mme RICHARD, Mme DUBUS-HÉRAUD, Mme POTHIER, M. GLÉMET, M. BELOT Nicolas, M. PITEAU.

Secrétaire de séance :

M. PITEAU.

Pouvoir :

M. RODIER à M. CABRI.

Excusée :

Mme JOUBERT

1 – Aménagement de chaussée, de stationnements et de circulation piétonne rue de Puits neuf

Afin de faciliter la circulation des piétons aux abords du cimetière numéro 1 tout en améliorant les emplacements de stationnement qui se sont détériorés au fil du temps et des intempéries, des travaux vont être engagés pour favoriser les circulations piétonnes et des personnes à mobilité réduite et de transformer le parking pour qu'il soit plus adapté aux usages des personnes qui se rendent au cimetière.

Cet aménagement est éligible à des financements du Conseil départemental et du SDEER.

2 – Travaux dans les écoles – été 2020

Des reprises de revêtements de sols auront lieu dans le bâtiment Saint-Exupéry de l'école Malraux.

La salle de la BCD sera réaménagée pour accueillir l'Unité d'Enseignement qui se trouvait auparavant dans les locaux de l'école Malraux.

Des financements du Conseil départemental seront sollicités.

3 – Modification de l'intitulé du budget annexe Installations photovoltaïques en Énergies renouvelables

Compte tenu de la diversité des sources d'énergies renouvelables existantes sur la commune, l'intitulé du budget annexe est modifié pour mieux en rendre compte.

4 – Acquisition d'un véhicule électrique

Pour remplacer un véhicule thermique utilisé par les agents des services techniques, il est décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique de type Berlingo.

Celui-ci est éligible à la prime à la conversion et à une aide du Département de la Charente-Maritime.

5 – Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine en matière de transports scolaires

Cette convention va permettre à la commune de prendre en charge le coût du transport scolaire pour les enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaire de Jonzac et qui empruntent les cars pour se rendre ou quitter ces établissements.

La convention intègre également la participation financière de la région à l'accompagnement par des adultes des enfants scolarisés en maternelles à raison de 3 000 euros par ligne de transport (soit un total potentiel de 6 000,00 €).

6 – Remise exceptionnelle sur les loyers des mois d'avril et mai pour les étudiants

Il est décidé de dispenser de loyers les locataires qui auraient dû occuper les appartements et autres chambres dont la commune est propriétaire et qui se sont trouvés confinés loin de Jonzac en avril et en mai.

7 – Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle les résultats des différents budgets pour l'année écoulée et présente aux membres du Conseil municipal les différents ratios qui caractérisent la Commune pour l'exercice 2019 ainsi que les projets d'investissement pour l'exercice 2020.

8 – Taux d'imposition 2020

Le taux applicable aux impositions de 2019 est reconduit en 2020, à savoir

- taxe d'habitation :	15,90 %
- taxe foncière (bâti) :	19,91 %
- taxe foncière (non bâti) :	48,12 %
- contribution foncière des entreprises (CFE) :	21,41 %

9 – Location des logements thermaux

Le Conseil municipal fixe les tarifs et les modalités de recouvrement des loyers.

Type de logement	Court séjour <i>Minimum 2 nuitées</i>	Semaine <i>7 nuitées</i>	Nuitée séjour <i>Forfait 3 semaines : entre 18 et 21 nuits</i>
Studio	37,50 €	229,17 €	29,17 €
T2	45,83 €	275,00 €	37,92 €
T3 (une chambre)			
T3 (deux chambres)	66,67 €	400,00 €	54,17 €
Couchage supplémentaire	12,50 €	25,00 €	41,67 €
Promotion de dernière minute (4 jours ou moins avant l'arrivée) - 10 % du coût de la location			

Outre ces tarifs, s'appliqueraient également les frais divers suivants :

Arrhes	25 % du coût de la location
Caution	166,67 € HT
Supplément animaux	2,50 € HT / jour
Supplément ménage, linge	31,67 € HT

10 – Tarifs de la base de loisirs

Un complément est apporté à la délibération du 26 février :

	Parcours canoë encadré, sur rivière	Parcours acrobatique en hauteur <i>1 parcours 1,10 m < < 1,40 m 1 parcours > 1,40 m</i>
Enfants		6,50 €
Adultes (à partir de 16 ans)		10,00 €

11 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal confie l'ensemble des délégations applicables compte tenu des caractéristiques de la commune pour faciliter la gestion quotidienne de la ville. M. le Maire (ou l' élu amené à le remplacer) rendra compte des décisions prises dans ce cadre à chaque réunion du conseil municipal.

12 – Désignation des représentants auprès de la SEMDAS

Élue : Mme NOUGUÈS avec 22 voix

13 – Désignation du représentant auprès du Syndicat d'électrification et d'équipement rural - SDEER

Élu : M. CABRI avec 22 voix

14 – Désignation du représentant auprès du Syndicat départemental de construction et d'entretien de la Voirie des communes - SDV

Élu : M. BELOT Claude avec 22 voix

15 – Désignation des représentants auprès du Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du canton de Jonzac

Élu : M. CABRI avec 22 voix

Élu M. BELOT Claude avec 22 voix

16 – Désignation du représentant auprès du Syndicat mixte du bassin de la Seugne - SYMBAS

Élu titulaire : M. RAVET avec 22 voix

Élu suppléant : M. GLÉMET avec 22 voix

17 – Désignation du représentant auprès du Syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques - SIEMLFA

Élue titulaire : Mme BRIÈRE avec 22 voix

Élu suppléant : M. RAVET avec 22 voix

18 – Désignation du représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de l'hôpital

Élue : Mme DUBUS-HÉRAUD avec 22 voix

19 – Désignation des représentants de la commune dans les conseils des écoles La Ruche, le Parc et Malraux

Élue titulaire : Mme LAHDELMA avec 22 voix

Élue suppléante : Mme JOUBERT : 22 voix

20 – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du collège Léopold Dussaigne

Élue : Mme LACHAMP avec 22 voix

Élu : M. GLÉMET avec 22 voix

21 – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration du lycée Jean Hyppolite

Élu : M. RAVET avec 22 voix

22 – Désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration du comité national d'action sociale

Élue : Mme THIBAULT avec 22 voix

23 – Fixation du nombre de représentants de la commune au sein du Comité Technique

Le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants du conseil municipal au sein du Comité technique à 5.

24 – Fixation du nombre de membres et désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 5 et désigne les représentants suivants :

- Mme AUBOIN-HANNOYER
- M. ROBERT
- Mme NOUGUÈS
- Mme JOUBERT
- Mme DUBUS-HÉRAUD

25 – Désignation des membres de l'Office municipal de tourisme

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses six représentants, à savoir

M. BELOT Claude
Mme BRIÈRE
Mme LACHAMP
M. GADRAS
Mme RICHARD
M. BELOT Nicolas

26 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et de leurs trois suppléants au sein de la C.A.O. :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. RAVET	Mme NOUGUÈS
M. CARRÉ	Mme DUBUS-HÉRAUD
Mme CATIN	M. GLÉMET

27 – Désignation des membres de la commission de contrôle financier

Après avoir fixé à cinq le nombre de membres de la commission de contrôle financier, le Conseil Municipal, désigne les membres suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. CABRI	Mme BRIÈRE
M. RAVET	Mme LACHAMP
M. CARRÉ	Mme NOUGUÈS
M. BEAUFFIGEAU	Mme LAHDELMA
M. GLÉMET	M. GADRAS

28 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Mme CATIN est désignée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

29 – Composition des commissions municipales

Les vingt-trois conseillers municipaux sont désignés membres de chacune des commissions thématiques :

- Finances
- Urbanisme
- Travaux
- Scolaire
- Culture, animation, fêtes
- Sports et loisirs
- Cimetières
- Régies industrielles
- Foires et marchés
- Maisons fleuries
- Centre de loisirs et structure multi-accueil
- Cinéma
- Stationnement
- Mobilités douces
- Environnement – Développement durable – Écologie

30 – Désignation du correspondant défense

Élu : M. BEAUFFIGEAU avec 22 voix

31 – Désignation du correspondant sécurité routière

Élu : M. GLÉMET avec 22 voix

32 – Groupe de travail chargé d'élaborer le règlement intérieur du Conseil municipal

Sont désignés membres de ce groupe de travail :

M. CABRI
Mme BRIÈRE
M. CARRÉ
Mme LACHAMP
Mme NOUGUÈS

33 – Fixation des indemnités des élus

Pour le Maire :

Base : taux maximal : 55 % de l'indice brut terminal

47,71 %

Majorations adoptées :

<i>chef-lieu d'arrondissement :</i>	20,00 %
<i>station classée (< 5 000 habitants) :</i>	46,35 %

Pour les six adjoints :

Taux maximal : 22 % de l'indice brut terminal

19,08 %

Majorations adoptées :

<i>chef-lieu d'arrondissement :</i>	20,00 %
<i>station classée (< 5 000 habitants) :</i>	46,35 %

Pour les cinq conseillers municipaux ayant reçu une délégation :

Taux maximal : 6 % de l'indice brut terminal

5,51 %

34 – Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus
- 2 % du montant des indemnités annuelles des élus seront consacrés à la formation des élus municipaux.

La séance est levée à 22h10.